



Municipalité de | Municipality of  
**Pontiac**

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CITOYENS DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

**Intéressés par une demande de dérogation mineure  
concernant l'immeuble situé au 123 croissant Bingley**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 11-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 juin 2026 à compter de 19 h 30, au centre communautaire à Quyon, au 2 chemin du Ferry, Pontiac.

La demande de dérogation mineure est pour permettre la construction d'un 3ième bâtiment accessoire sur un terrain de 3303,6 m<sup>2</sup> au lieu de 4000 m<sup>2</sup>.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 15<sup>ème</sup> jour du mois de mai de l'année deux-mille-vingt-six.

  
\_\_\_\_\_  
Mario Allen  
Directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 15<sup>ème</sup> jour du mois de mai deux-mille-vingt-six.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>ème</sup> jour du mois de mai deux-mille-vingt-six.**

  
\_\_\_\_\_  
Mario Allen  
Directeur général